

RÉGIME DE RETRAITE DE LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée annuelle des participants du Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique, tenue le mardi 27 octobre 2020 à 10h00, par visioconférence.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, M. Dominic Cappe, ouvre l'assemblée à 10h devant un auditoire d'environ 119 participants. Il débute en expliquant le déroulement de l'assemblée qui se tient pour la première fois en mode virtuel.

Le président poursuit avec un retour sur les activités du Comité de retraite au cours de la dernière année. Il mentionne qu'il en est à sa quatrième année de présidence au Comité de retraite, son mandat ayant été renouvelé lors de l'assemblée du Comité de retraite du 5 juin 2019. C'est un deuxième mandat pour Steven Chamberland à titre de secrétaire du Comité de retraite, nommé lors de la même assemblée du Comité de retraite.

M. Dominic Cappe dresse un bilan des faits saillants de l'année 2019 et du début de 2020, notamment :

- Suivi de la performance des placements de la Caisse :
 - Rendement brut de 11,29 % (10,60 % net des frais) pour 2019, comparé à son indice de 14,4 % ; ce rendement est classé dans le 4^e quartile ;
 - Rendement classé dans le 2^e quartile sur la période 4 ans se terminant le 31 décembre 2019 ;
 - Rendement brut de -7,1 % pour le premier semestre de 2020;
- Projet de Lignes directrices à l'égard de l'investissement responsable adopté en septembre 2020.

Le président explique que le rendement de 10,60 % est supérieur au rendement attendu et a eu un effet positif sur la situation financière du Régime au 31 décembre 2019 par rapport à l'année précédente. Le président précise que le début d'année 2020 a été difficile en raison de la pandémie avec un rendement de -7,1 % au 1^{er} semestre de 2020, comparé à son indice de 1,1 %. En ce qui a trait au reste de l'année 2020, il faut s'attendre à de la volatilité et de l'incertitude dans les marchés.

Il dresse ensuite un résumé des mesures prises par le Comité de retraite en ce qui a trait à la COVID-19 dont les faits saillants sont:

- Assurer la continuité des opérations du Régime;
- Surveiller de près la performance de la Caisse et la situation financière du Régime;
- Report de l'assemblée annuelle des participants à l'automne 2020;
- Tenue de trois assemblées spéciales du Comité de placement :
 - Suivis des marchés financiers, devises et taux d'intérêts;
 - Évolution de la valeur marchande de la Caisse;
 - Rééquilibrage;
 - Conformité avec l'Énoncé de politique de placement.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 10 JUIN 2019

Le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 10 juin 2019, disponible sur le site web du Bureau de la retraite et affiché en séance, a été déposé à la 241^e assemblée du Comité de retraite tenue le 26 septembre 2019 afin que ce dernier en prenne connaissance. Comme le prévoit la Politique de régie interne du Régime, son adoption est effectuée lors l'assemblée annuelle des participants.

Aucune modification n'est demandée au procès-verbal.

SUR UNE PROPOSITION DUMENT FAITE PAR M. ANDRÉ MAHEUX IL EST RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal tel que présenté et qu'il soit transcrit au livre des procès-verbaux.

3. COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE

M. Dominic Cappe, président du Comité de retraite, présente la composition du Comité de retraite en date du 31 décembre 2019, tel qu'indiqué au rapport annuel. Il s'agit de : M^{me} Renée Michaud et de MM. Luc Baron, Dominic Cappe (président), Steven Chamberland (secrétaire), Steven Dufour, François Filiatrault, Richard Gourdeau, Richard Hurteau, Guy Létourneau, Martin Pagé, Gilles Savard et Normand Vachon. M^{me} Manon Beaulieu, directrice du Bureau de la retraite, est invitée d'office.

4. PRINCIPALES ACTIVITÉS (2019)

M. Cappe indique à l'assemblée que le Comité de retraite s'est réuni à 7 reprises en 2019. Il s'est penché sur :

- Suivi semestriel de la situation financière du Régime ;
- Suivi trimestriel de la performance de la Caisse ;
- Suivi de l'Énoncé de politique de placement :
- Appels d'offres :
 - Consultants externes en gestion des placements;
 - Auditeurs externes;
- Formation d'un comité de travail sur l'investissement responsable (CTIR) ;
- Sélection d'un nouveau membre externe ;

- Réembauche de Deloitte pour les services d'audit externe des états financiers du Régime ;
- Suivi de la préparation de la politique de financement du Régime par le promoteur ;
- Adoption et suivi semestriel du budget de fonctionnement du Régime ;
- Renouvellement de l'assurance responsabilité des fiduciaires ;
- Indexation des rentes conformément au Règlement du Régime.

Le Comité de placement s'est réuni à 9 reprises (8 assemblées régulières et 1 assemblée spéciale). Il s'est penché sur :

- Rencontres avec sept gestionnaires de placement ;
- Suivi du mandat de couverture de devises et du mandat obligataire en superposition ;
- Appel d'offres à l'égard de la firme de consultation en gestion des placements et transition vers la nouvelle firme Aon ;
 - Diagnostic sur l'Énoncé de politique de placement effectué par la firme Aon.

Le Comité de vérification s'est réuni à 5 reprises (4 assemblées régulières et 1 assemblée spéciale). Il s'est penché sur :

- Supervision des travaux d'audit des états financiers du Régime effectués par Deloitte ;
- Analyse du certificat de conformité du gestionnaire State Street ;
- Analyse des frais de gestion de la Caisse ;
- Appel d'offres pour les services d'audit et réembauche de la firme Deloitte.

Le comité de gestion a travaillé sur les travaux suivants :

- Préparation et présentation du budget annuel de la Caisse ;
- Documents de communication aux participants ;
- Soutien au Comité de retraite et aux sous-comités de placement et de vérification ;
- Ordres du jour des assemblées du Comité de retraite.

Finalement, le Comité de travail sur l'investissement responsable s'est penché sur :

- Recherche, recueil et analyse d'informations :
 - Rencontres avec les principaux gestionnaires de portefeuille du Régime, la direction de la gestion des placements du régime de retraite de l'Université de Montréal et les syndicats et associations de Polytechnique;
 - Présence à des colloques et conférences sur l'investissement responsable;
- Rapport au Comité de retraite.

RAPPORT DE L'ANNÉE 2019

a) États financiers audités

M. François Filiatrault indique que les auditeurs ont présenté sans réserve les états financiers au comité et qu'ils n'avaient noté aucune inexactitude dans les procédures. Il présente ensuite les points saillants des états financiers audités :

- L'actif net disponible pour le service des prestations s'élève à 548 275 459 \$ au 31 décembre 2019 ;
- Au 31 décembre 2019, selon l'estimation de Mercer, l'actuaire du Régime, le déficit de capitalisation s'élève à 36 366 941 \$;
- Les cotisations versées au Régime en 2019 totalisent 21 492 782 \$, incluant les cotisations pour le déficit de l'ancien volet et celles pour l'acquittement des droits à 100 % ;
- Le montant pouvant être recouvert par l'employeur à titre de cotisations d'équilibre versées à compter du 1^{er} janvier 2005 pour amortir les déficits selon l'approche de solvabilité est de 14 052 856 \$ au 31 décembre 2019 ;
- Les revenus en 2019 se sont élevés à 77 568 663 \$ et les versements de rentes à 25 268 294 \$;
- L'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite indique une augmentation nette des prestations constituées de 19 559 500 \$ en 2019 résultant en une valeur de 584 642 400 \$ au 31 décembre 2019.

b) Placements

M. Mario Delisle, consultant en placements de la firme Aon, présente l'évolution des marchés et le rendement des placements de la Caisse de retraite ainsi que la performance des gestionnaires pour l'année 2019.

En 2019, le rendement de la caisse fut de 11,1 % (sans tenir compte des flux de trésorerie) comparativement à l'indice total de 14,4 % pour le portefeuille de référence, représentant une valeur ajoutée de -3,3 %. Le taux de rendement annualisé sur une période de 4 ans a été de 7,5 % comparativement à l'indice total de 7,7 %, soit une valeur ajoutée de -0,2 %.

Il passe en revue les mandats qui sont confiés à chacun des gestionnaires, leur style, le rendement obtenu et la valeur ajoutée.

Pour le premier semestre de 2020, le rendement de la caisse fut de -7,1 % (sans tenir compte des flux de trésorerie) comparativement à l'indice total de 1,1 % pour le portefeuille de référence, représentant une valeur ajoutée de -8,2 %.

À court et moyen termes, les projets concernant les placements de la caisse sont l'élaboration d'une politique de placement à deux volets, l'implantation de la nouvelle

répartition d'actifs et la révision des mandats de gestion et l'intégration de Lignes directrices à l'égard de l'investissement responsable dans l'Énoncé de politique de placement.

c) État de la situation financière du Régime

Mme Isabelle Trudeau, actuaire du Régime de la firme Mercer, mentionne que l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a été enregistrée le 20 septembre 2018 et que la prochaine évaluation complète est requise au 31 décembre 2020. Un avis relatif aux degrés de solvabilité au 31 décembre 2018 a été enregistré le 26 septembre 2019 et celui relatif aux degrés de solvabilité au 31 décembre 2019 sera enregistré d'ici la fin de l'année.

Les objectifs des deux approches d'une évaluation actuarielle sont présentés :

- L'approche de continuité a pour objectif la pérennité du Régime et détermine le niveau des cotisations d'exercice et d'équilibre ainsi que le partage des coûts entre le promoteur et les participants.
- L'approche de solvabilité a pour objectif la sécurité des prestations, suppose la terminaison hypothétique du Régime et détermine les degrés de solvabilité applicables pour l'acquittement des droits.

Les faits saillants sont :

Au 31 décembre 2017 :

- La situation financière au 31 décembre 2017 selon l'approche de continuité révèle un déficit de capitalisation estimé à 35,1M \$ pour l'ancien volet et un surplus de 14,3M \$ pour le nouveau volet ;
- Le taux de capitalisation de l'ancien volet est estimé à 92,8 % et celui du nouveau volet à 123,8 % au 31 décembre 2017 ;
- La situation financière selon l'approche de solvabilité révèle un degré de solvabilité de 70,3 % pour l'ancien volet et de 93,7 % pour le nouveau volet au 31 décembre 2017 ;

Au 31 décembre 2019 :

- La situation financière estimative au 31 décembre 2019 selon l'approche de continuité révèle un déficit de capitalisation estimé à 53,2M \$ pour l'ancien volet et un surplus estimé à 16,8M \$ pour le nouveau volet ;
- Le taux de capitalisation de l'ancien volet est estimé à 89,1 % et celui du nouveau volet à 117,1 % au 31 décembre 2019 ;
- La situation financière estimative selon l'approche de solvabilité révèle un degré de solvabilité de 65,7 % pour l'ancien volet et de 80,7 % pour le nouveau volet au 31 décembre 2019 ;

Au 30 juin 2020 :

- La situation financière estimative au 30 juin 2020 selon l'approche de continuité, révèle un déficit de capitalisation estimé à 96,4M \$ pour l'ancien volet et un surplus estimé à 6,1M \$ pour le nouveau volet ;
- Le taux de capitalisation de l'ancien volet est estimé à 80,2 % et celui du nouveau volet à 105,6 % au 30 juin 2020 ;
- La situation financière estimative selon l'approche de solvabilité révèle un degré de solvabilité de 55,3 % pour l'ancien volet et de 65,7 % pour le nouveau volet au 30 juin 2020 ;
- Les cotisations d'équilibre requises de l'employeur en 2020 s'élèvent à 3 340 000 \$.

Elle explique qu'aucun rétablissement d'indexation pour l'ancien volet n'est possible pour le moment puisqu'il n'y a pas d'excédent d'actif disponible.

d) Modifications au Règlement du Régime

La directrice du Bureau informe l'assemblée qu'aucune modification n'a été faite au Règlement du Régime en 2019.

Elle présente ensuite l'évolution du nombre de participants au Régime. Au 31 décembre 2019, on comptait un total de 2 235 participants actifs et non actifs, soit 1 160 participants actifs, 749 retraités et bénéficiaires et 326 personnes ayant un droit à une rente différée.

5. PRINCIPAUX RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT DU RÉGIME (POLITIQUE DE FINANCEMENT)

La directrice du Bureau indique que la Politique de financement a été déposée à l'assemblée du Comité de retraite du 9 avril 2020, tel que requis par la loi. Ses objectifs sont d'établir les principes liés au financement du Régime afin de guider le Comité de retraite dans l'exercice de ses fonctions et de favoriser la pérennité du Régime en identifiant les principaux risques liés au financement du Régime et en les minimisant, dans la mesure du possible.

Les principaux risques liés au financement du Régime et les mesures prises pour les gérer seront portées à l'ordre du jour des assemblées annuelles à compter de 2021. La directrice résume les principaux risques identifiés :

- Démographiques : maturité du Régime; longévité et retraite anticipée;
- En lien avec les prestations : inflation et augmentation salariale;
- En lien avec les placements : taux d'actualisation et rendement de l'actif.

6. REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS

Le Comité de retraite tient un registre des intérêts déclarés par ses membres. En 2019, il y a eu une déclaration de conflit potentiel. Cette situation pourrait survenir dans des circonstances précises. Si elles survenaient, le membre concerné se retirerait au moment de la prise de décision potentiellement conflictuelle.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un participant souhaite connaître les actions qui sont prises par le comité en ce qui concerne les gestionnaires de placements non performants. M. Normand Vachon précise que le Comité de placement suit de près les performances de tous les gestionnaires et qu'il procède présentement à une révision de l'Énoncé de politique de placement, laquelle comprendra une répartition d'actif spécifique à chacun des volets. Par la suite, des recherches de gestionnaires seront effectuées. Aussi, à la suite de l'étude actif/passif, la pondération d'actions canadiennes a été revue à la baisse. M. Mario Delisle précise que puisque le principal gestionnaire d'actions a un style valeur, ce biais a été mis en évidence au cours des deux dernières années. Il est important de prendre du recul et ne pas précipiter des changements majeurs.

Le président se questionne sur les répercussions que pourraient avoir les élections américaines sur les marchés financiers. M. Delisle indique que les élections ne sont qu'un facteur parmi plusieurs, dont la pandémie, et que leur impact spécifique est difficile à cerner.

8. ÉLECTIONS DE TROIS MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

M. Dominic Cappe explique que les mandats de trois membres sont arrivés à échéance. À la suite de l'appel de candidatures, le Bureau de la retraite n'a reçu qu'une seule candidature par poste de membre à élire, soit :

- a) Élection d'un membre avec droit de vote désigné par les participants actifs du personnel enseignant : M. Steven Dufour.
- b) Élection d'un membre avec droit de vote désigné par les participants non actifs : M. Michel Perrier.
- c) Élection d'un membre sans droit de vote désigné par les participants actifs : Mme Manoela Calderon-Contreras.

Conformément à la Politique de régie interne du Comité de retraite, les candidats pour chacun de ces postes sont alors déclarés élus par acclamation. Leur mandat de trois ans débute dès ce jour et se termine à la date de l'assemblée annuelle de 2023.

M. Cappe prend la parole pour remercier M. Guy Létourneau dont le mandat se termine à la présente assemblée. Il invite également les trois nouveaux membres à prendre la parole et à se présenter aux participants de l'assemblée.

9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 50.

Dominic Cappe
Président du Comité de retraite

Steven Chamberland
Secrétaire du Comité de retraite